VIS
e recommande à la bien-
ic pour les travaux con-
le satisfaire les person-
bien l'honorer de leur
rt Mazoni, *peintre*,
BULLE.
quelques
onnaires
n particulière. Service
prix favorables. — S'a-
u du journal. [251
ENDRE
i, un âne avec har-
r à CHENAUX, forestier,
[257
vendre.
ager neuf. — S'adres-
journal. [258
OUER
goz un excellent do-
ntenance d'environ 65
es 40 ares). [261
M. Ernest GOTTRAU,
FRIBOURG. (OFr. 714)
ic de la ville et de la
pour cause de dé-
rerie Marchini
l'Ecu, à Bulle, est
ion à des prix très
[190
OREL-BADOUX
Bulle,
erses, Maïs, Son et
x de sésame,
[68
ra vanillé
COLAT
LÉMAN
TE PARTOUT 91
homme intelligent et de bon-
rait entrer de suite
ti à l'*Imprimerie de*
EMENTS
hécaires.
iverses sommes à pla-
et en second rang à
cent.
ANDREY, notaire.
in de Bulle:
es comprimés. Maïs
et fin; tourteaux
, du Levant, 1re qua-
blés du pays et sons.
iverses à façon. —
réduits. [35
de rousseur.
TIFICAT
j'avais le visage tout pi-
ousseur. Malgré l'emploi
ues vantés dans les jour-
pu m'en débarrasser.
ndation reçue je me suis
ker, médecin prat. à Gla-
ngtemps avant qu'il m'eût
es aussi désagréables que
nents sont inoffensifs et
ause aucun dérangement
ite par écrit toutes les
les éruptions au visage,
iques et garantit pour le
dans chaque cas curable.
e bien à toute personne
de l'autre des maladies
K. LANG.
bre 1885. [226
merie Lenz & Filser.

CINQUIÈME ANNÉE. **N° 21.** En avant la Grue! SAMEDI, 22 Mai 1886.

LA GRUYÈRE

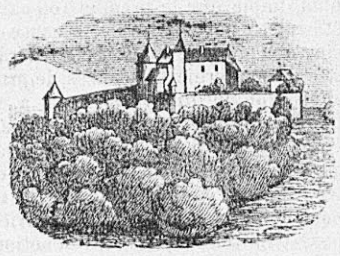

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50
» » 6 mois, » 2 —
Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 395, BULLE

Prix des annonces et réclames:
Annonces : Pour le canton 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent la ligne ou son espace.
Réclames : 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 21 Mai 1886.

Une loi fédérale
sur la poursuite pour dettes et la faillite.

X

21. Si nous applaudissons cordialement et sans réserve à l'admission du concordat comme voie légale d'arrangement entre le débiteur commerçant ou non commerçant et ses créanciers, nous regrettons d'un autre côté de ne pas voir figurer dans notre projet une institution qui rend de grands services dans les pays où elle existe : nous voulons parler de la *cession de biens* du débiteur à ses créanciers.

Ainsi, un débiteur se sent obéré ; il est au dessous de ses affaires ; sa position est inextricable ; sans être en déficit, il ne trouve pas à réaliser ses biens à leur valeur réelle. Un concordat est impossible, attendu que pour faire et obtenir un concordat il faut des dividendes et des garanties que notre homme ne peut offrir. Il y aurait bien un moyen d'éviter des frais à tout le monde, de donner à chacun quelque chose. Ce serait que ce débiteur puisse dire à ses créanciers : « J'ai là des biens, « peut-être en suffisance pour vous payer intégrale- « ment, mais je ne trouve pas à les réaliser à leur « valeur réelle, car chacun sait que je suis aux abois « et obligé de vendre à n'importe quel prix et on « profite de ma position ; tenez, prenez-les, je vous « les abandonne tous et je déclare sous la foi du ser- « ment que je n'en ai point soustrait ni retenu ; réalisez- « les vous-mêmes ; — vous le pourrez plus facilement « que moi dont on n'achète qu'à prix dérisoires, « parce qu'on sait ma position ; — partagez-vous « en la valeur et libérez moi. »

Il est évident que la cession de biens devrait être accompagnée des mêmes garanties que le concordat. On devrait l'autoriser seulement, lorsque le désarroi du débiteur est le résultat de pertes, de malheurs, de dettes de famille, de cautionnements, lorsque les biens abandonnés présenteraient une certaine valeur en regard du passif, et surtout lorsque le débiteur n'aurait pas déjà lui-même réalisé complètement et de mauvaise foi le plus liquide de ses avoirs.

La cession ou remise par le débiteur de tous ses avoirs à ses créanciers pour se les distribuer, n'est en réalité qu'une faillite amiable. Et pourquoi la loi ne prendrait-elle pas sous sa protection ce mode de liquidation qui n'offre que des avantages s'il est bien réglementé ? Au reste, ne voyons-nous pas tous les jours, pour éviter les frais et les conséquences d'une faillite, les créanciers d'un débiteur dans la détresse se charger eux-mêmes de la réalisation de ses biens et s'en partager la valeur ? Et si la chose est déjà entrée dans les mœurs, si réellement l'institution rend des services où elle existe légalement, nous pensons que le législateur fédéral aurait tort de ne pas s'y arrêter et de ne pas l'introduire dans la future loi sur la poursuite et la faillite.

22. Voyons maintenant comment le citoyen recherché en payement d'une somme qu'il ne doit pas, ou qu'il ne doit qu'en partie, ou qui a terme, doit s'y prendre pour arrêter la poursuite ouverte contre lui par le commandement ou la sommation de payer.

Nous savons qu'il ne sera plus nécessaire, sous la loi fédérale, d'avoir en mains *un titre de créance* pour commencer une poursuite, et que le commandement ou la sommation de payer peut être notifié aussi bien en vertu d'une simple prétention non liquide, qu'en force d'un jugement ou d'un acte notarial. Ainsi, vous avez loué vos vaches pour l'alpage à un teneur de montagnes et naturellement, vous n'avez point d'écrit, point de reconnaissance de la dette. A la St-Denis votre armailli ne vous paye pas. Vous n'aurez plus besoin de l'assigner devant le juge pour vous faire reconnaître le loyer de vos vaches ; vous irez simplement chez le *préposé de poursuite*, lui remettrez votre demande de poursuite par écrit, et le préposé fera notifier à votre débiteur le commandement ou la sommation de vous payer 250 francs, par exemple, pour loyer de cinq vaches pendant l'estivage de 1885. Il n'y aura point d'assignation devant le juge de paix. Si votre débiteur ne dit rien pendant 10 jours, et s'il ne paye pas jusqu'au 20e jour, vous pourrez aller à la saisie chez lui, sans autre.

Mais si votre locataire de vaches pour l'alpage prétend vous avoir payé, s'il estime ne pas vous devoir les 250 francs réclamés, parce que vos vaches n'ont pas donné le lait réglementaire, il pourra faire opposition, soit entre les mains de l'huissier qui lui apportera votre sommation, soit, dans les 10 jours depuis la sommation, entre les mains du préposé.

Et cette opposition n'est soumise à aucune formalité absolument. Il n'est pas nécessaire d'en donner les motifs. Le citoyen actionné par voie de sommation ou de commandement de payer n'a qu'à dire : « *Je m'oppose à la poursuite* » ; et c'est tout, cela suffit. Le créancier est alors obligé de faire à son prétendu débiteur son procès devant le juge ordinaire pour le faire condamner à payer la somme réclamée.

Même s'il s'agit d'une poursuite fondée sur un titre de créance en due forme, le débiteur n'est pas davantage tenu de décliner ses divers motifs d'opposition, comme c'est le cas sous notre loi de poursuite fribourgeoise. Il n'aura toujours qu'à dire : « *Je m'oppose à la poursuite* » ; et la poursuite sera arrêtée. Sans doute, le créancier au bénéfice d'un titre aura toujours la faculté de demander par la voie sommaire la continuation de sa poursuite en mesure provisionnelle, mais si le débiteur fournit des garanties de payement, l'action n'en sera pas moins suspendue.

Ainsi, on le voit, les droits du débiteur sont parfaitement protégés sans que ceux du créancier paraissent le moins du monde lésés.

(A suivre.) L. M.

Bulletin politique.

SUISSE

Après avoir discuté et adopté un projet de loi fédérale sur les épidémies beaucoup plus correct et

---

FEUILLETON DE LA *GRUYÈRE* 9

CES BONS MESSIEURS

DU SEIZE-MAI

PAR MADAME DESTRICHÉ

Les journaux républicains n'arrivaient quasi plus. Le cantonnier Louis n'osait pas parler à un voyageur sur la route. Les fonctionnaires s'écartaient des républicains comme s'ils eussent été des pestiférés. C'était un système d'intimidation, de séquestration générale.

Par une belle soirée de la fin de septembre, Fernand Loisel, qui avait été absent tout le jour, se rendit à la filature. M. Lorne le reçut froidement, lui laissant comprendre que ces relations ne lui plaisaient plus guère. Fernand essaya de lui démontrer son injustice, le chagrin qu'en aurait sa fille, le sien. Entêté comme un âne, M. Lorne s'arcbouta dans son inflexible bêtise.

Fernand sortit désespéré ; rencontrant Nelly et son frère, il leur fit part de ce qui se passait.

« Mon père est trop loyal pour retirer sa parole, répliqua la jeune fille : il sait que notre union a toujours été le rêve de ma pauvre mère. Cette crise le bouleverse : attendons la réflexion.

« Je le crois bon, répondit Fernand, s'il était livré à lui-même ; mais il est assiégé par les Chambon qui l'effrayent.

— Et moi donc, interrompit Lucien, le frère de Nelly, ils veulent me fourrer dans la mômerie avec ce nigaud de Gaëtan ; mais je ne me laisserai pas sacrifier sans résistance, non !

— Il y a des jours, reprit Fernand, où le découragement me gagne ; je regrette presque le zèle de tous ces braves gens à mon égard, non que ma conviction faiblisse, elle est plus ferme que jamais ; mais cette lutte m'écœure.

— Courage, mon ami, répondit Nelly ; je ne connais rien dans ces débats, mais il me semble que chacun doit utiliser ses forces et ses talents pour son pays. Et quoi de plus juste que de soutenir la cause du faible et du travailleur ?

— Mon cœur et ma raison sont d'accord avec vous, chère Nelly ; mais puis-je compter sur vous, quoi qu'il arrive ? J'ai tant besoin d'énergie dans ces derniers moments où le parti réactionnaire nous abreuve de dégoût, de calomnies !

— Vous savez, Fernand, qu'élevée dans l'esprit de tolérance par ma pauvre mère, j'ai horreur des ténèbres pharisiens.

— Sois tranquille, mon futur beau-frère, je vais employer le reste de mes vacances à travailler à ton élection. Le peu que je pourrai, je le ferai de bien bon cœur !

— Voici une idée, dit Nelly : vous connaissez l'amitié que nous porte le vieux Morisset, mon père nourricier. Allez donc le trouver ensemble, c'est un cœur d'or et une tête énergique.

Cette proposition ayant été acceptée, la jeune fille rentra à la fabrique, tandis que Loisel et le jeune Lucien se dirigèrent du côté de la place.

Halte ! fit tout à coup Lucien en s'arrêtant devant une affiche, lis et incline-toi : « *Electeurs, si vous voulez le désordre, votez pour M. Fernand Loisel ! Si vous voulez la paix, votez pour M. de La Raclette ! Vous n'hésiterez pas !* » Hein ! quel joli style !...

Loisel tourna la tête avec dégoût.

Mon cher ami, continua l'incorrigible écolier, ne fais pas la bouche en cœur, ne baisse pas pudiquement les yeux, et puisqu'il le faut, jette-toi à la nage à travers la boue des proclamations du 16 Mai ; réponds-leur par une autre affiche où tu diras : « *Braves campagnards, si vous aimez les ténèbres, la dîme et tout le bataclan du moyen âge, y compris les droits du seigneur et la corvée, votez pour M. de La Raclette ; mais si par hasard vous préférez la liberté, la lumière, l'instruction, le progrès, la paix, votez pour moi, Fernand Loisel !* »

— Enfant, répliqua Loisel avec un triste sourire, tu plaisantes des déchirements de notre cher pays. Mais tu ne peux savoir combien de pauvres employés dépendent de ces calomniateurs, et n'ont pour vivre que le pain qu'ils leur jettent. Tu ne peux savoir non plus combien de pauvres ignorants ont de peine à secouer le joug de la superstition auquel on les façonne depuis leur enfance ; il faut que la République ait de bien profondes racines pour résister à cette campagne ténébreuse ! »

Tout en causant, ils avaient marché. Au détour de la Herbinière, ils se croisèrent avec François Berger, le maître d'école, qui devait sa position à Loisel ; Berger s'éloigna

plus simple que le premier (on sait que le premier a été rejeté par le peuple, à cause surtout de la vaccine obligatoire), le Conseil fédéral a examiné, dans une de ses dernières séances, le projet de loi sur l'organisation du *landsturm*. Il en a adopté les dispositions essentielles qui sont les suivantes :

Tout citoyen de 17 à 50 ans révolus, non incorporé dans l'élite ou la landwehr, et capable de porter les armes, est tenu de servir en cas de danger. Sont compris dans cette catégorie les employés des postes et télégraphes, les fonctionnaires militaires, les employés des hôpitaux et des prisons, les ecclésiastiques, les employés des chemins de fer, etc., dispensés du service en temps de paix.

Les officiers sortis de l'élite ou de la landwehr peuvent être tenus de servir dans le landsturm jusqu'à 55 ans.

Les hommes tenus de servir dans le landsturm sont dispensés de tout service en temps de paix.

Le landsthurm n'est mis sur pied qu'en cas de menace d'invasion ou lorsque l'ennemi a déjà passé la frontière. La mise sur pied est ordonnée par le Conseil fédéral et exécutée par les autorités cantonales.

L'autorisation de lever le landsturm partiellement peut être donnée par le Conseil fedéral à un gouvernement cantonal ou à un officier commandant en chef.

Le landsturm est placé sous la discipline militaire, prête le serment militaire, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres parties de l'armée. Il est placé sous les ordres des officiers commandant les troupes de la région.

En cas de besoin, certaines classes d'âge du landsturm servent de dépôt pour les corps d'élite ou de la landwehr.

L'organisation du landsturm, la tenue des contrôles et la répartition des hommes en corps de troupes est confiée, dans chaque arrondissement de division, a un officier ne faisant partie ni de l'élite ni de la landwehr.

Le landsturm comprendrait, d'après une évaluation approximative, près de 200,000 hommes, dont un tiers serait armés de fusils, les deux autres tiers devant être appelés aux services non armés et auxiliaires, travaux de défense, étapes, transports, ambulances, etc.

ÉTRANGER

Au moment où nous écrivons la Chambre des députés de la Grèce aura sans doute pris une décision relativement au désarmément exigé par les puissances et fait cesser le blocus dans lequel sont enfermés les ports de la Grèce et qui empêche tous les navires quelconques marchands ou de guerre d'en sortir.

Comme ce serait une vraie folie de la part de la Grèce, qui n'a pas même 100,000 hommes de troupes de vouloir résister plus longtemps, il faut croire qu'on saura se soumettre, quelque dure et humiliante qu'en soit la nécessité.

La lutte parlementaire concernant le bill irlandais se continue toujours à la Chambre des communes anglaises avec des chances variées.

On n'en connaîtra l'issue que dans une semaine au moins. Les partisans et les ennemis du bill se tiennent respectivement sûrs de la victoire, ce qui veut dire pour nous qu'elle est au contraire indécise. Mais nous souhaitons cordialement le succès de M. Gladstone, parce que nous sommes ennemis de ces grandes injustices nationales qui s'appelent la conquête.

On ne parle plus en France que de l'expulsion des prétendants et surtout des d'Orléans qui se sont beaucoup remué ces derniers temps à propos du mariage de la fille du comte de Paris, la princesse Amélie qui épouse le duc de Bragance, héritier présomptif de la couronne de Portugal.

Ces messieurs les monarchistes commencent effectivement à se mettre à leur aise vis-à-vis de la République qui est l'ordre de choses constitutionnel; c'est au point que s'ils se font expulser, ce ne sera certainement pas sans avoir été bien et duement avertis. Mais l'expulsion ne doit être décrétée que si réellement la présence des d'Orléans en France constitue un danger pour la République et s'il est démontré qu'ils font de l'agitation ou de la propagande monarchique.

Il est possible que dans notre prochain bulletin, nous ayant à vous annoncer que le décret d'expulsion est un fait acquis.

Si la cour de Madrid est dans la jubilation parce que la reine veuve d'Alphonse XII est accouchée d'un fils posthume qui s'appellera Alphonse XIII et qui depuis son berceau règnera sur l'Espagne sous la régence de sa mère jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 15 ans, il n'en est pas de même des Carlistes auxquels la simple naissance de ce garçon enlève les dernières chances de monter sur ce beau mais peu solide trône d'Espagne.

Nouvelles suisses.

La société de lait condensé de Cham a fait, pendant l'exercice de 1885, 2,100,000 fr. de bénéfice.

Chaque action de 500 fr. a touché 45 fr. de dévidende, soit le 9 pour 100 et 45 fr. de répartition, soit encore le 9 pour 100. Un million de francs ont été mis au fond de réserve.

Le bénéfice aurait d'après ces chiffres été du 40 pour 100 environ.

Quatre ou cinq millions qui rapportent deux millions par an de bénéfice. Franchement, ces messieurs n'ont pas encore tant à se plaindre. Et c'est probablement pour cela que la Direction de la société a décidé de baisser encore le prix du lait. Partout les mêmes ces capitalistes! Etonnez-vous après cela qu'il y ait des grèves?

Zurich. — La municipalité a interdit aux serruries grévistes de se servir des rues et places publiques pour des manifestations se rapportant à la grève. Il a interdit également de stationner et de monter la garde devant les ateliers pour entraîner les ouvriers. Les contrevenants seront traduits devant les tribunaux

Berne. — Le département des finances prépare une frappe de 5 millions d'or à exécuter dans le courant de l'année.

Vaud. — Une triste affaire s'est passée dimanche soir à Granges. Dans une réunion de quelques jeunes gens, sans qu'il y ait eu à proprement parler dispute, mais sur la seule observation amicale de l'un d'eux à un autre, ce dernier a donné à son interlocuteur deux dangereux coups de couteau dans le ventre.

Genève. — Vendredi soir, vers quatre heures, un déplorable accident est survenu au chantier des forces motrices à Genève. Deux plongeurs étaient occupés dans le puisard des pompes, lorsque par suite d'une circonstance que nous ignorons, le signal d'alarme fut donné par l'un d'eux, M. Chaplon. On le retira et à peine était-il hors de l'eau qu'il fit comprendre que son camarade, M. Zimmermann, était en danger. En effet, ce dernier fut sorti de l'eau, mais il était trop tard; malgré tous les soins donnés par MM. les docteurs Jeanneret et Andréa, il ne put êtve rappelé à la vie, l'asphyxie étant complète. La levée du corps a été faite par les soins de l'autorité communale de Plainpalais. Ce malheureux serait, nous dit-on, père de cinq enfants.

Nouvelles étrangères.

France. — A la suite de la grande réception de samedi soir, qui a eu lieu chez le comte de Paris à l'occasion du départ de sa fille, la princesse Amélie, fiancée au prince royal de Portugal, on assure que les radicaux interpelleront le gouvernement à la rentrée de la Chambre et demanderont l'expulsion des princes.

— La *Lanterne* prétend démontrer que le roi Louis-Philippe n'avait pas dans les veines une goutte de sang royal. Il y aurait eu substitution à la naissance, la princesse d'Orléans n'ayant eu qu'une fille qui ne fut point avouée.

« Inutile de dire qu'après la révolution de 1830, Marie Stella fut expulsée de France. Elle fut également traquée à l'étranger et expulsée de Nice sur la demande de Louis-Philippe.

» La baronne Marie Stella de Sternberg y était très remarquée, « surtout à cause de sa physionomie à la Bourbon. »

» En résumé, il résulte du jugement de la cour ecclésiastique de Faenza (Italie), rendu le 19 mai 1824, que Louis-Philippe, dit d'Orléans, ex-roi des Français, était le fils de Lorenzo Chiappini, géôlier, et de Vincenzia Diligenti, et qu'il était né le 17 avril 1773 à Modigliano, diocèse de Faenza.

» En conséquence le comte de Paris n'aurait nullement le droit de se dire héritier légitime du comte de Chambord, et tous les princes dit d'Orléans seraient de vulgaires rejetons du geôlier Lorenzo Chiappini. »

Cette démonstration, quelque peu audacieuse, est appuyée principalement sur la *Vie publique et privée de Louis-Philippe d'Orléans*, publiée par Michaud, à Paris, en 1849.

Allemagne. — Une grande réunion de maçons qui avait été convoqué à Berlin, le 17 mai, à l'effet de discuter l'organisation de la grève générale, a été interdite. C'est la première conséquence de l'ordonnance restreignant le droit de réunion. La police à cheval et à pied gardait l'entrée de la salle. Les maçons qui étaient venus en grand nombre se sont retirés paisiblement.

Belgique. — Voici le résultat définitif du second tour de scrutin à Bruxelles : M. Buls, libéral, est élu par 9920 voix; M. le général Jacmart, conservateur, en a obtenu 7951. Les électeurs font une bruyante ovation à M. Buls à son entrée dans la salle de la Ligue libérale. Plusieurs manifestations en l'honneur du nouveau député ont été lieu le 18 mai.

CANTON DE FRIBOURG

Barreau. — Notre ami, M. Emile Barras, de Châtel-sur-Montsalvens, a reçu le diplôme de licencié en droit, ensuite des examens de licence par luisubis.

GRUYÈRE

Le dernier concert de la saison, organisé par notre société *Chorale*, a eu un succès mérité et fort encourageant.

---

précipitamment sans s'arrêter. Le visage de Fernand refléta une douloureuse surprise; Berger s'en aperçut et, revenant sur ses pas, il dit à demi-voix : « Ce soir, au rond-point! »

— Je comprends, soupira le candidat républicain; pauvre garçon! il est sous le coup de la destitution! il a trois petits enfants! sa place est son unique gagne-pain! Tu vois ce que je te disais... »

Au bout de dix minutes, ils arrivèrent chez Morisset.

Morisset, malgré ses quatre-vingt-cinq ans sonnés, travaillait tranquillement à son jardin; vigoureux, droit comme un peuplier, son œil gris étincelait quand il s'animait.

— Voyons, garçons, fit-il amicalement quand il les eut écoutés, ne vous chagrinez pas, rien n'est perdu! M. Lorne veut un député comme gendre? soit! nous lui en servirons un, qui ne sera pas La Raclette. Croyez-vous, mes enfants, que je me laisserai jouer par ce noir gouvernement, moi, vieux paysan de la première République, moi qui ai vu tomber une demi-douzaine de monarchies? Non! dites à ma petite Nelly qu'elle soit tranquille. Il s'agira d'empêcher seulement son père de s'engager avec M. de La Raclette.

— Je le lui dirai; mais croyez-vous vraiment à ma nomination?

— Si j'y crois?... comme en Dieu!... Nous autres campagnards, nous ne menons pas grand bruit, ce qui fait que les gens de la préfecture pensent nous tenir; mais nous leur glisserons entre les doigts!... Ne vous tournez pas le sang, j'ouvre l'œil. Ces beaux fils de Croisés et ces traîneurs de sabre se figurent nous conduire à l'aiguillon; mais le bœuf a le front solide!... Ils verront cela le 14 octobre! »

Morisset, qui avait retrouvé toute sa verte jeunesse, fut chez la vieille mère Hérisson, la marchande de journaux; il la trouva pleurant, la tête sur ses genoux, et Mathurin, sorti le matin de prison, la consolait.

« C'est joliment brave, disait-il, en serrant les dents, de faire pleurer une pauvre femme.

— Calme-toi, mon gars, riposta Morisset, il ne faut pas brailler, mais agir. Le candidat du gouvernement doit échouer.

— Commandez, l'ancien! je suis prêt! répondit l'ouvrier.

— Surtout, dit le bonhomme, point de bruit! Ce qu'on voudrait, ce serait de nous émeuter pour tirer sur nous. Voilà la finesse de leurs mesures vexatoires!... Vous, Mathurin, dites aux ouvriers ce que vous avez vu et entendu. Vous, la mère Hérisson, essuyez vos yeux, dites ce qui vous êtes arrivé, cela suffit! La vérité, rien que la vérité! Nos adversaires inventent, combattons-les par l'évidence. Le barbier Charpente est vendu, il nous fera du mal; mais, s'il ment, je lui clorai rudement le bec!... Du zèle, de la volonté, du dévouement, tout est là!... Que n'avons-nous un peu des grosses sommes d'argent dont disposent les cléricaux! Mais c'est égal, si les riches payent avec de l'argent, les pauvres le font avec leur temps et leur bon droit! »

Ceci réglé, Morisset fut se coucher.

XVII

A la nuit, Fernand Loisel se rendit au rond-point; c'était un endroit isolé au milieu des bois. L'instituteur Berger l'avait devancé.

Le temps était calme, un léger bruissement dans les branches s'exhalait comme un soupir.

« Monsieur Fernand, lui dit l'instituteur avec émotion, pardonnez-moi! ma position est affreuse! Je vous doit tout; mais nous avons reçu des ordres... Si j'étais seul!... Mais que deviendraient ma pauvre femme, institutrice elle-même, et mes trois petits enfants?... Oh! je vous demande pardon!... »

Loisel, très-ému de cette touchante confidence, lui serra la main, en lui disant :

« Je ne vous en veux pas; céder à la faim, c'est force majeure! La honte rejaillit sur ceux qui abusent de la pauvreté. »

Un léger bruit de branches cassées se fit entendre. Il se turent.

« C'est moi, c'est un ami! fit Louis l'afficheur; vous avez raison, contina-t-il, ils seront aplatis comme un paillasson, et ils ne l'auront pas volé. Croiriez-vous que toutes les affiches portent des numéros? Et ce gredin de Gandou, l'espion en chef, vérifie toutes celles que je pose! Dieu du ciel! que j'aurais de plaisir à leur fourrer dans le bec mon pinceau plein de colle chaude.

— Soyez tranquille, répondit Loisel, réchauffé par cette bonne sympathie; la justice l'emportera.

— C'est si vrai, continua Louis, que les trois quarts des habitants ne veulent pas que je placarde les affiches La Raclette sur leurs maisons; je suis donc forcé, pour les employer, de les flanquer sur les bâtiments publics. L'église, la mairie, les écoles, ressemblent à l'habit de l'Arlequin. Savez-vous, monsieur Loisel, que les maires des alentours sont suspendus, que l'agent-voyer, qui vous a parlé dimanche, est changé? et que le cabaret de Laurent, où vous avez accroché votre cheval lundi, est fermé?

(A suivre.)

Dimanche soir, tout Bulle se pressait dans la grande salle de l'hôtel des Alpes pour applaudir les diverses productions d'un programme aussi riche que bien choisi.

L'orchestre a fait plaisir. Les chœurs d'hommes étaient bien préparés et ont, une fois de plus, mis en relief la richesse et la souplesse d'intonation de notre excellente *Chorale*.

Un artiste d'avenir, baryton distingué, M. R. de Romont, de sa voix puissante et sympathique nous a redit les amours de Faust pour Marguerite et dans un second chant (*la bénédiction des drapeaux)* a su trouver des accents vrais, patriotiques, qui ont enthousiasmé tout l'auditoire.

Mais la partie la plus attrayante de la soirée était certainement « *Les armaillis des Colombettes* », pièce en un acte et en vers de L. Tognetti.

Cette fraîche et gracieuse idylle se déroulant au centre de notre belle Gruyère ne pouvait manquer d'intéresser vivement le public. L'effet décoratif était charmant et les acteurs se sont bien acquittés de leur tâche difficile.

Nos remerciements au timide Pierre et à la douce Pierrette d'avoir abordé la scène pour nous procurer quelques instants de pures jouissances. X.

VARIÉTÉ

D'après une statistique officielle de la situation des caisses d'Epargne en Prusse, pour le service de 1884/85, le nombre de ces caisses dans toute la monarchie était de 1285, comparativement à 1258 pendant l'année précédente. Si l'on tient compte des annexes ou bureaux secondaires de recettes, leur nombre s'élève à 2163. Il y a une caisse d'épargne par 10617 habitants et par 135 kilomètres carrés; ces chiffres représentent une moyenne qui est de beaucoup dépassée dans certaines circonscriptions administratives, comme dans celles de Düsseldorf, Magdebourg et Schleswig, où se trouve une caisse d'épargne par 58 kilom. carrés. La somme des dépôts comportait à la fin de l'année 2109 millions, c'est-à-dire 149 millions de plus que pour le service précédent. Dans tout l'Etat en comptait par tête 77 ½ marcs d'économies calculées en moyennes, tandis que dans le Hanovre, la Vestphalie et le Schleswig-Holstein les épargnes se montaient à 146, 197 et à 236 marcs par habitant.

Ces chiffres ont leur éloquence. Une statistique exacte du nombre de nos caisses d'épargne suisses et des sommes qu'elles administrent serait la bienvenue. D'ailleurs, on ne saurait donner trop de publicité à des institutions destinées à favoriser le bien-être des populations, et qui réveillent la confiance par la régularité périodique de leurs comptes-rendus.

La situation critique de l'agriculture impose aux agriculteurs surtout, l'obligation de se rendre bien compte tant des difficultés qu'elle rencontre que des remèdes qu'elle nécessite. Et sous ce rapport on peut croire que des expositions sont un excellent moyen de faire en quelque sorte l'inventaire de ce qu'on a comme de ce qui manque. C'est l'idée qui a présidé au projet d'une exposition de bétail gros et menu, qui doit se tenir, à Kiel en juin prochain, du 25 au 27 inclusivement. Les producteurs de toute la province du Schleswig-Holstein y exposeront; il y aura beaucoup de bétail de choix, ainsi que des chevaux distingués, puisque la race chevaline ne saurait être négligée à côté de la race bovine de la part des agriculteurs. Les visiteurs experts de l'Exposition sont sûrs d'en remporter d'utiles enseignements, car ce qui fera un de ses grands mérites, c'est son habile organisation. Tout cela est réfléchi, sagement systématique. On sait que les diverses races bovines du nord de l'Allemagne ne peuvent concourir avec celles de nos Alpes suisses; il en est autrement pour la race chevaline; à cet égard nous sommes arriérés, faisons-en franchement l'aveu. Mais c'est principalement au point de vue de l'organisation que l'Exposition de Kiel mériterait l'attention des éleveurs suisses, et un commissaire fédéral, par exemple, y trouverait la matière d'un utile rapport.

Les imitations de bois d'ébène.

Les ébénistes imitent l'ébène en teignant en noir un bois à tissu fin et serré, généralement du poirier, et après passent par-dessus un peu de cire chaude.

A cet effet, on fait bouillir dans trois litres d'eau et pendant une heure à une heure et demie, 350 grammes de noix de galle, 200 gr. de bois de Brésil, 60 gr. de sulfate de fer et 60 gr. de vert-de-gris. On passe la liqueur à travers un linge et avant qu'elle ne soit tiède, on l'applique sur le bois avec un pinceau.

Pendant que cette première couche sèche, on fait dissoudre sur un feu doux 400 gr. de limaille de fer dans un litre de très fort vinaigre, on passe comme précédemment à travers un linge et on donne une couche sur le bois.

On renouvelle ensuite alternativement les couches des deux liquides, après toute fois que la couche précédente est bien sèche et après avoir passé le bois au papier de verre très fin.

C'est le moyen d'obtenir un très beau noir. Et on réussit mieux encore, si on a eu la précaution, avant toutes choses, de passer sur le bois une première couche d'eau forte très étendue d'eau.

Contre les panaris.

Un journal néerlandais recommandait dernièrement comme très efficace pour la guérison du panaris le remède suivant : « On prend, dit-il, une poignée de feuilles de fèves de marais fraîches ou séchées, on les fait macérer quelques instants dans l'eau bouillante, puis on plonge le doigt malade dans cette décoction dès qu'on peut en supporter la chaleur. Le doigt doit y plonger une couple d'heures et, durant ce temps, l'eau est maintenue assez chaude au moyen d'un réchaud. Le plus souvent toute douleur a disparu au bout de ce temps, du moins elle sera calmée et disparaîtra promptement. Si l'inflammation est initiale, l'application de ce moyen en arrêtera les conséquences. Les feuilles séchées peuvent être conserves dans une boîte en lieu sec.

Nous ajoutons que toutes les fois que nous ressentons une douleur vive dans un doigt et qu'il y a de l'inflammation, à la suite de contusions, de piqûres avec des objets malpropres, avec des échardes, il convient de ne pas négliger le mal au début comme on le fait trop souvent, afin d'éviter les complications.

Et si ces complications se produisent, si le mal persiste, le mieux que l'on puisse faire, c'est de ne pas tarder à confier son doigt au médecin, et non aux guérisseurs de village dont les pommades sont plus nuisibles qu'utiles. Il faut bien se persuader qu'une visite de médecin coûte dix fois moins que de longs jours de repos forcé, sans parler des douleurs que ces maux entraînent.

Mercuriale du marché de Bulle
le 20 mai 1886.

		Fr	Ct.		Fr.	Ct.
Froment (halle) . .	les 100 kilos	20	—	à	22	—
» pour semer	» 100 »	24	—	à	28	—
Avoine » . . .	» 100 »	19	—	à	20	50
Pommes de terre . .	» 20 litres	—	50	à	—	60
Porcs gras (marché) .	le ½ kilo	—	45	à	—	48
Beurre	le ½ kilo	1	15	à	1	20
Oeufs	la douzaine	—	70	à	—	75
Viande de bœuf . .	le ½ kilo	—	60	à	—	—
Viande de mouton .	» » »	—	70	à	—	—
Viande de veau . .	» » »	—	42	à	—	45
Pain blanc	» »	—	36	à	—	—

Ch. Broillet
Médecin-Chirurgien-Dentiste
A FRIBOURG
sera à BULLE, Hôtel des Alpes, tous les jours de foire. [1695

Au moulin de Bulle:
Blés et **avoines** comprimés. **Maïs** concassés, gros et fin; **tourteaux sésame blanc,** du Levant, 1re qualité. **Farines** de blés du pays et **sons.**
— Moutures diverses à façon. —
Prix réduits. [35

Extra vanillé
CHOCOLAT
DU LÉMAN
EN VENTE PARTOUT 91

A vendre ou à louer
Sous de favorables conditions un grand **bâtiment en bois** presque neuf, servant d'auberge, avec dépendance et boulangerie sans concurrence. Cet immeuble est situé sur la route d'Aigle à Château-d'Oex. L'acheteur pourrait y établir encore un magasin d'épicerie et de comestible. Benéfice assuré.
S'adresser au bureau de ce journal qui indiquera. [275

A LOUER
A **Pont-en-Ogoz** un excellent **domaine** de la contenance d'environ 65 poses (23 hectares 40 ares). [261
S'adresser à M. Ernest Gottrau, Grand'Rue, 64, Fribourg. (OFr. 714)

Imprimerie Lenz & Filser
BULLE, 295, Grand'Rue, 295. BULLE
Cette imprimerie se charge de toute espèce d'ouvrages de typographie, tels que
Journaux et labeurs;
Affiches, programmes, prospectus, cartes diverses, d'adresse, de visite, de convocation, etc. Etiquettes;
Impressions pour les administrations, le commerce et les sociétés;
Têtes de lettres, factures, lettres d'avis, de faire-part et d'affaire, etc., Circulaires;
Registres à souches, actions, tableaux et formulaires;
Catalogues, statuts et règlements de sociétés, registres réglés pour fromagerie;
Formules pour inscription des voyageurs dans les hôtels, etc., etc.;
Enveloppes avec raison sociale imprimée.
IMPRESSIONS DIVERSES EN COULEURS
Exécution prompte et soignée. — Prix très modérés.
LA GRUYÈRE étant un des journaux les plus répandus dans le district et le canton, elle se recommande aux administrations et au public pour l'insertion d'annonces qui y trouvent une grande publicité.

Cognac ferrugineux Golliez
Sirop Golliez au bron de noix,
Alcool Golliez à la menthe et camomille,
Externum américain Golliez
en vente dans les pharmacies: *Pittet*, et *Boëchat & Bourgknecht*, à Fribourg; *Porcelet*, à Estavayer; *Wetzstein*, à Chatel-St-Denis; *Sudan*, à Bulle; *Golliez*, à Morat.
Eviter les contrefaçons qui ne portent pas la marque des deux palmiers. (H 826 X) [172

A VENDRE
du **sable** et du **petit gravier,** à un prix modéré, à prendre près de la papéterie. — S'adresser à Léon Balmat, à Bulle. [259

A LOUER
Une **chambre meublée** et une non meublée. — Par la même occasion à vendre une **banque de magasin,** dessus en chêne.
Emile BERTHOUD, boulanger,
225] à Bulle.

On trouvera chez
Jules GALAY, jardinier,
en face de la préfecture, à **Fribourg,**
un grand choix de jeunes plantes pour massifs, bordures, etc., telles que: Geraniums, héliotropes, verveines, fuchsias, pétunias en beaux mélanges, rosiers divers, œillets, hortensias, flox, **bégonias bulbeux de différentes couleurs,** etc., etc.
A partir du 15 mai, plantons de fleurs annuelles, choux-fleurs, etc. (OF. 699)
Le tout à des prix modérés. [242

A LOUER
Au centre de la ville un **magasin avec atelier** pouvant servir au besoin de comptoir.
S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [262

PLUS SOLUBLE QUE TOUS LES
Cacaos en poudre
CACAO EN FEUILLES
DU LÉMAN
ANCIENNE MAISON **PAYRAUD** 90

PLACEMENTS
hypothécaires.
Je dispose de diverses sommes à placer en premier et en second rang à 4 ½ et 4 ¾ pour cent.
166] **A. ANDREY,** notaire.

1000 FRANCS
à celui qui souffrira de nouveau de **maux de dents** après s'être servi de l'**Eau dentrifrice impériale de GOLDMANN.** [1595
S. Goldmann & Cie, Dresden.
Seule véritable, à Fl. 1»25 fr. à *Bulle* chez *Charles Meyer*, négt.

CHOCOLAT
Suchard
SUPÉRIORITÉ INCONTESTÉE
PRIX MODÉRÉ SE TROUVE PARTOUT

A. DEMIERRE

médecin-chirurgien-dentiste,

à BULLE, au 2me étage de la maison dite des *Chanoines*, près de l'église.

Dentiers complets et partiels, d'après les systèmes les plus nouveaux. [28

BANQUE POPULAIRE

SUISSE

Succursale de Fribourg

Taux pour les prêts sur nantissement de bonnes valeurs publiques

4 % net à 3 mois

4 ½ % net à 6 mois

sur billets d'un montant supérieur à 1000 fr.

Fribourg, le 31 mars 1886.

186] **La direction.**

Bains & douches

à l'Hôtel des Alpes

tous les jours de beau temps, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. [267

La bénichon de Marsens

aura lieu le **6 juin**, au lieu la Pentecôte comme jusqu'à présent, avec [264

bonne musique et danse.

Mises de fleuries.

Environ 20 poses de bon terrain seront exposés en mises publiques, samedi le 29 courant, par Joseph TERCIER, au Crosalez à Vaulruz. [269

Le chaux-four de la tuilière de BULLE est ouvert dès samedi 29 courant. [270] ULRICH frères.

Au magasin de Placide REMY

à BULLE [268

GRAND CHOIX

d'ombrelles et de parapluies

On demande

une **fille** forte et robuste, pour faire un ménage et un jardin. — S'adresser au bureau du journal. [265

On demande

pour entrer de suite, un **apprenti-maréchal**, chez Isidore GENILLOUD, maréchal, à BULLE. [265

A LOUER

Un **logement** avec cave et cuisine, près des halles. — S'adresser, avant jeudi, à M. GILLET, au Pâquier. [266

A VENDRE

Jeudi 27 mai courant, dès 9 heures, on vendra en mises publiques sur la promenade, à Bulle, un **char à banc à ressorts** et un **char monté pour faner.** [274

A vendre.

Un beau **potager** neuf. — S'adresser au bureau du journal. [258

Paratonnerres

système perfectionné garanti

vérifiés gratuitement pendant deux ans après une installation. **Vérification et réparations d'anciens paratonnerres.**

Références à disposition.

S'adresser à **Gustave Wehner**, serrurier, et **Jules Pasquier**, ferblantier, à BULLE. [272

Ivrognerie.

Traitement soit avec consentement soit à l'insu du malade par

Hirschbühl, spécialiste, **Glaris** (Suisse).

Succès garanti. Remèdes inoffensifs. Moitié des frais payable seulement après guérison. Prospectus et questionnaire gratis. [227

MISES PUBLIQUES

Le juge liquidateur des biens de XAVIER GENOUD, dit Bodet, de et à VUADENS, exposera en vente, par voie d'enchères publiques, le *lundi 31 mai* courant, dès les 9 heures du matin, au domicile du discutant, tous les objets mobiliers lui appartenant, à savoir : linge, literie, batterie de cuisine, vaisselle, meubles-meublants, tels que : chaises, bancs, tables, garde-robe, commode, etc., etc., ainsi que des plateaux, de la clôture, divers instruments aratoires et d'autres objets, taxés à bas prix.

Immédiatement après cette mise il sera exposé en vente, aux enchères publiques, à l'auberge du Cheval-Blanc, à Vuadens, les immeubles de cette masse désignés comme suit :

COMMUNE DE VUADENS

Art. 348, fol. 21, nº 6. *Es Grands Buts.* Champ de septante six ares trente deux centiares (848 perches).

Art. 349, fol. 22, nº 3. *Es Grands Buts.* Nº 45. Maison, grange, écurie, de trois ares quarante neuf centiares (38 perches 80 pieds).

Art. 350, fol. 22, nº 4. *Es Grands Buts.* Place de trois ares sept centiares (34 perches 10 pieds).

Art. 351, fol. 22, nº 5. *Es Grands Buts.* Jardin d'un are cinquante deux centiares (16 perches 90 pieds).

Art. 352, fol. 22, nº 6. *Es Grands Buts.* Pré de trois hectares, quarante neuf ares, nonante deux centiares (3888 perches).

Art. 353, fol. 26, nº 12. *Es Essertés.* Pré de vingt neuf ares huitante huit centiares (332 perches).

La mise aura lieu aux conditions de la loi.

Bulle, le 6 mai 1886. Le greffier du tribunal :

256] **ROBADEY.**

Eclairage de grands locaux.

La nouvelle „Lampe Union"

est de tous les systèmes pour les lampes au pétrole, en usage jusqu'à ce jour, le plus parfait et le plus pratique. Le plus parfait : par la force de sa lumière, et le plus pratique : par la simplicité du traitement et par une sécurité absolue!

Jamais pareille lumière n'a pu être obtenue — pas même approximativement — par quelque autre lampe!

En vente chez **Jules PASQUIER**, *ferblantier*,

271] à BULLE.

GIPPA & FOLGHERA

Entrepreneurs à Bulle

Dépôt de ciments, chaux et gypses

des meilleures maisons suisses et étrangères.

Liquide météorifuge Ménard

infaillible pour guérir le « gonfle »

ou la météorisation des ruminants.

En vente, à BULLE, chez MM. MOREL-BADOUX et Ch. BLANC, négotiants, ainsi que dans toutes les principales communes du canton. [263

Lavage et teinture d'habillements par des procédés chimiques

de **J. C. Schuler**, à **Stammheim** (ZURICH).

Dépôt à BULLE: M. PITTET-VIENNY négt.

Dépôt à FRIBOURG: M. Ducatterd-Meyer, rue de Lausanne.

Lavages et teintures chimiques de toute manière : **habillements pour dames**, étoffes pour meubles, tapis, etc., **habillements pour hommes**, dont la couleur s'est gâtée, seront teints (remis) aux couleurs anciennes d'après une méthode tout à fait nouvelle, si l'étoffe en est encore bonne, ces habits sont parfaitement remis à neuf. (M 5384 Z) 183

Toiles d'emballage, sacs, etc., seront imprimés de beaux dessins solides et peuvent servir de jolis tapis à bon marché, prix d'imprimerie 10 centimes environ par pied carré. — **Service très soigné et à bas prix.**

!!! Plus d'indigestions ni maux de cœur, par l'anticholérique ou le seul véritable **alcool de menthe américaine.** Les flacons sont 12 % plus grand que toutes les autres marques. — 20 diplômes et médailles depuis 1875. Voir prospectus.

Se vend le flacon à 1 fr. 50 cts., chez **Joseph Moura**, négociant, à *Bulle.* [228

F. BUGNON

médecin-chirurgien-dentiste

à FRIBOURG

se rend à **Bulle**, hôtel de l'*Union*, à **Romont**, hôtel du *Cerf*, à **Châtel-St-Denis**, hôtel de *Ville*, tous les jours de foire.

Opérations et posage de dents sans douleurs, système américain.

Gouttes Péruviennes pour la guérison instantanée des dents douloureuses; dans toutes les pharmacies à 1 franc le flacon. [73

M 1/4 S [184]

Pour vachers.

Le soussigné avise l'honorable public qu'**il peut placer sous bon gage plusieurs vachers en France** pour la première quinzaine du mois de juin. [260

Jean DUMAS, *Rueyres-Treyfayes.*

Avis au public de la ville et de la campagne, que pour cause de départ la **marbrerie Marchini** près l'hôtel de l'Ecu, à Bulle, **est en liquidation** à des prix très avantageux. [190

Chez J. MOREL-BADOUX

à Bulle,

Farines diverses, Maïs, Son et Avoine.

Tourteaux de sésame, 1re qualité. [68

OMBRELLES

Hautes nouveautés de Paris.

Reçu un magnifique choix d'ombrelles, encas et bains de mer, pour dames et messieurs. Ombrelles pour fillettes. Prix très avantageux.

Chez **Aimé MARGOT**, coiffeur-parfumeur, à Bulle. [150

On prendrait quelques

pensionnaires

dans une maison particulière. Service très soigné à des prix favorables. — S'adresser au bureau du journal. [251

Placements hypothécaires

au 4 ½, 4 ¾ et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au

24] *Notaire* **Favre, Bulle.**

Le meilleur remède très efficace reconnu pour enlever promptement, d'une manière sûre, non douloureuse et sans danger

cors aux pieds

cals, durillons, verrues

est selon de nombreuses attestations

l'Acetine

du pharmacien **Wankmiller** à **Weilheim.**

Prix : la boîte 1»50. — Dépôts : pharmacies : à BULLE, Rieter et Sudan; ROMONT, Comte. (H 8551) [193

Goutte. Rhumatisme.

ATTESTATION.

Depuis 30 ans je souffrais de **rhumatisme chronique**; diverses parties du corps en étaient atteintes.

Après avoir essayé en vain les prescriptions de divers médecins, je m'adressais par lettre à M. **Bremicker, méd. prat. à Glaris**, qui a réussi à me délivrer de mes souffrances en peu de temps. Voilà pourquoi je le crois de mon devoir de recommander chaudement M. Bremicker à toutes les personnes affectées de la goutte ou du rhumatisme. Il ne se sert que de remèdes inoffensifs et garantit le succès, dès que le cas est encore curable.

Oberteufen près Rorbas, en août 1885.

226] **Conrad Fritsch.**

Bulle. — Imprimerie Lenz & Filser.